

Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

ANNEXE P

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE									
USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale	■					
		p1	communautaire récréatif		■				
		u1	utilité publique légère		■				
LOUE- MENTS	Nombre de logements	min.	1	0					
	Nombre de logements	max.	1	0					
	Isolée Jumelée Contiguë		■						
BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	--					
	Largeur minimum	(m)	7	--					
	Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	80	--					
TERRAIN	Superficie minimum	(m ²)	2000	--					
	Largeur minimum	(m)	30	--					
	Profondeur minimum	(m)	45	--					
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	8	--				
		Avant maximum	(m)	--	--				
		Latérale minimum	(m)	4	--				
		Total des deux latérales minimum	(m)	8	--				
		Arrière minimum	(m)	8	--				
		Espace naturel	(%)	60	--				
		Rapport espace bâti / terrain	max.	0,08	--				
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--				
		Nombre de logement / hectare	max.	--	--				
DISPOSITIONS SPÉCIALES		(1)							
		(2)							
		(3)							
ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO:				2009-U53					
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO:				2009-U54					
MISE À JOUR:				mars-24					



ZONE: Ha 319

Résidentielle de faible densité

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

(1) PIIA 002 - Implantation en montagne

(2) Art. 8.3.7 - Logement de gardien

(3) PIIA 013 Travaux de construction dans certaines zones

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement Usage/limite/norme
	2024-U53-99 modif h1

319